

Projet de Compte rendu du Conseil municipal du 7 DECEMBRE 2015

PRESENTS : PIQUET André, NOBLET Bernard, BUSSON David, LE LUEL Rémy, PICARD Yvette COEFFEC Yves, TIGEOT Fabien, DEME Anne-Laure, ISSERT Cécile, METAYER Nicolas, BATRIN Christelle, DREAN Claudine, DENISET Evelyne.

ABSENT excusé: EMEREAU Patrice, LE BRETON Bernard,

Date de convocation 30 novembre 2015

BUSSON David est nommé secrétaire de séance

Lecture de l'ordre du jour de la séance.

Boulangerie : l'inventaire des biens a été effectué par le mandataire judiciaire. 2 dossiers ont été retirés auprès du mandataire.

Adoption du procès-verbal du conseil municipal du 26 octobre 2015 à l'unanimité des membres présents

Il est demandé d'ajouter les mots « et les accompagnants » dans le paragraphe sur la commission scolaire : groupe de travail restaurant scolaire.

Compte rendu des commissions communales

- Commission culture sport loisirs jeunesse

« La dictée de Bohal » organisée dimanche 29 novembre 2015 s'est très bien déroulée. Le retour est positif. 37 participants. L'expérience est à renouveler.

Le projet de terrain multisports est examiné au niveau du Pays de Ploermel pour un subventionnement au titre de « leader ». 2 autres communes du secteur veulent réaliser le même équipement (st marcel et St Guyomard). Le financement du projet pourrait être réduit du fait de cette proximité. Le pays a demandé d'axer le dossier de demande de subvention sur le caractère innovant de l'équipement pour que chaque commune ait un financement maximum. Plusieurs rencontres ont été organisées entre les communes pour un travail concerté.

Un devis pour le traçage de 4 terrains de badminton a été effectué par la société sport nature pour un montant de 2000€ environ.

- Commission affaires scolaires

La commission s'est réunie le 19 novembre après avoir effectué une analyse du questionnaire : différents points ont été examinés :

- L'école st Gildas accueille 135 enfants cette année. L'OGEC va commencer de gros travaux au niveau des bâtiments et la cour va être goudronnée. Le directeur a souligné l'importance de la contribution de la commune au budget de fonctionnement de l'école, la rétribution des parents peut ainsi servir à financer l'investissement.
- « bon retour de la part des parents » pour la garderie.
- restaurant scolaire : la mise en place d'un groupe de travail a été actée. Le résultat du questionnaire a été diffusé sur le site internet. Les parents ont été sollicités pour intégrer le groupe de travail.

- Commission communication relations associations

Réunion du 20/11/2015 Site internet : il va être légèrement remanié pour le rendre plus actuel. Il est apprécié par ses utilisateurs mais malgré tout ayant plus de cinq ans il n'a plus la même attractivité.

La personne ayant réalisé le site a été contactée pour l'ajout de photos d'animations autour des jeunes sur la page d'accueil.

Chaque rubrique va être réactualisée, il sera demandé aux associations de mettre à jour plus régulièrement leur page.

Le conseil municipal ne souhaite pas pour le moment investir dans un nouveau site internet.

Présentation d'un nouvel outil : l'agenda partagé « google calendar » pour la transmission des informations entre élus.

- Commission environnement

La commission environnement s'est réunie le 2 novembre avec Mme DUFEIX du Grand Bassin de l'oust, pour mettre en place un plan de gestion différencié des espaces verts. Un rapport sera effectué avant la fin de l'année et devra être approuvé en conseil municipal.

• Commission travaux

Un courrier va être transmis aux propriétaires de parcelles ayant des arbres surplombant le domaine public pour qu'ils réalisent l'élagage.

Des lisses en bois ont été commandées à Habitat et Loisirs d'un montant de 587.40€ TTC pour sécuriser le chemin piéton qu'empruntent les écoliers pour se rendre aux bâtiments périscolaires (cantine et garderie). Le chemin va être remis en forme.

Suite aux dégradations de l'éclairage public du clos des chênes, un devis pour la réparation a été réalisé auprès du SDEM, montant de 1400€ HT avec une prise en charge du SDEM à hauteur de 30%. Le conseil municipal valide ce devis.

71. Approbation du principe de constitution d'un groupement de commandes pour la passation d'un marché public de campagne de point à temps.

Les communes membres de la Communauté de Communes du Val d'Oust et de Lanvaux doivent, procéder à la passation d'un marché public pour la réalisation de campagne de point à temps sur les voies de leur territoire respectif.

L'article 8 du Code des Marchés Publics prévoit la possibilité pour les collectivités territoriales d'avoir recours à la formule du groupement de commandes.

Un tel groupement permet d'envisager un niveau de prestation satisfaisant en matière de prix de revient et de qualité technique et donc la réalisation d'économies d'échelle pour la réalisation des travaux concernés.

Le Conseil Municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code des Marchés Publics, et notamment son article 8,

Considérant qu'il est dans l'intérêt de la commune de BOHAL d'adhérer à un groupement de commandes pour la passation de marchés public de travaux séparés ayant pour objet la réalisation de campagne de point à temps sur les voiries communales pour les années de 2016 à 2018 suivant les besoins propres de chaque membre,

Considérant que, la Communauté de Communes du Val d'Oust et de Lanvaux entend assurer le rôle de coordonnateur de ce groupement pour le compte de ses adhérents,

Le conseil Municipal après délibération décide :

- D'approuver le principe de la constitution d'un groupement de commandes pour la passation d'un marché public de campagne de point à temps sur les voiries communales sur une période de 3 ans.
- D'approuver la convention constituant le groupement de commande entre la commune de BOHAL et la Communauté de Communes du Val d'Oust et de Lanvaux.
- De désigner M. LE LUEL Rémy en tant qu'élu titulaire et LE BRETON Bernard en tant qu'élu suppléant, membres de la commission d'appel d'offres de la commune pour siéger au sein de la commission d'appel d'offre du groupement;
- D'autoriser le maire à prendre toutes mesures d'exécution de la présente délibération.

Compte rendu réunion CCVOL

Commission habitat

Le bilan de l'opération PACT ARIM est positif, les travaux de rénovation énergétique ont été subventionnés à des taux importants sur la CCVOL. 977 dossiers avaient été reçus 525 dossiers étaient exploitables. Pour 2016, le subventionnement est maintenu avec la mise en place d'un plafond de dépenses de 15000€ et un reste à charge d'au minimum 20% du cout des travaux.

Accession habitat : la CCVOL a mis en place des diagnostics énergétique à destination des primo acquéreurs. 8 visites ont été effectuées en 2015. Les vendeurs et les acheteurs sont satisfaits du service.

Politique foncière : aider les commune dans le foncier pour attirer de nouveaux arrivants plusieurs critères ont été mis en place. Bohal n'est pas éligible.

Réunion diagnostic inondation : la réunion avait été mal perçue par les habitants qui attendaient des solutions, or il n'a été proposé que des diagnostics. 25 diagnostics inondations sont tout de même à l'étude.

Commission environnement

Le service du SPANC a alerté 3 communes sur leur zonage d'assainissement. En effet des habitants susceptibles de bénéficier de subventionnement de l'agence de l'eau pour réhabiliter leur assainissement non collectif ne peuvent y prétendre car leur parcelle est située dans un zonage d'assainissement collectif.

La commune de Bohal est concernée sur le village de Trébiguet. Il convient donc au vu de l'abandon du projet d'assainissement collectif sur trébiguet de retirer ce zonage. La procédure est complexe et nécessite une étude et une enquête publique.

Aussi dans le cadre de l'élaboration du Plu, il convient de s'interroger s'il ne serait pas avantageux d'intégrer certaines zones au zonage d'assainissement.

Après réflexion, les élus demandent d'engager une démarche auprès de la CCVOL pour intégrer la commande groupée dans le but de retirer le zonage d'assainissement collectif sur Trébiguet. Le conseil demande que des renseignements soient pris sur le coût supplémentaire de l'ajout d'une zone du bourg au zonage d'assainissement.

Commission sociale

Site internet de la CCVOL : un groupe va être créé pour rendre plus interactif les liens entre le site de la CCVOL et les sites des communes.

Piscine de Sérent : bon fonctionnement sur l'année 2015 avec plus de 30 000€ de recettes de fonctionnement. Les tarifs 2015 sont reportés sur 2016

Piscine intercommunale la réception des travaux est estimée à septembre 2016 avec une ouverture en janvier 2017. Pour les écoles, ouverture en septembre 2017.

Espace autonomie séniors : bon fonctionnement de la semaine bleue pour les activités intergénérationnelles entre les alsh et clsh

Rencontre conviviale : Bohal a participé sur 2015.

Vu l'action équilibrage lancé en 2015, les rencontres conviviales ne seront pas reconduites sur 2016.

Action équilibrage : 20 personnes à la conférence

11 personnes suivent les ateliers, très bon retour des participants.

Finances de la CCVOL

FPIC

En 2015 le conseil communautaire avait délibéré pour garder le FPIC au sein de la CCVOL. Suite à la décision défavorable du conseil municipal de lizio, le FPIC a été redistribué auprès de l'ensemble des communes de la CCVOL selon la répartition du droit commun.

Pour 2016, la CCVOL a le choix de tout garder (part communale et intercommunale). Néanmoins, il est nécessaire que chaque commune valide par délibération ce choix. Or quelques communes ne sont pas favorables.

Le FPIC peut être divisé en 2 parts et être redistribué pour la part communale aux communes soit :

- sous forme de solidarité
- selon la répartition du droit commun.

L'impact pour BOHAL dans le choix de redistribution communale est équivalent.

La redistribution du FPIC aux communes va impacter les finances la communauté de communes. Sa capacité d'autofinancement va se dégrader dans les années à venir avec l'ajout du coût de fonctionnement de la piscine intercommunale, le musée de la résistance et le cout de l'instruction des autorisations du sol.

La communauté va devoir pour rétablir ces comptes actionner le levier de la fiscalité. Une augmentation de 4% des impôts est programmée, lissée sur 3 à 4 ans.

Fusion de communautés

Un dossier a été transmis aux conseillers afin de les aider à prendre leur décision. Il est composé d'éléments transmis par Guer communauté

La fusion de communautés à 3 ou à 7 va avoir un impact en terme de représentation :

- à 3 communautés : 48 délégués pour 32 communes
- à 7 communautés: 90 délégués pour 64 communes

Les taux d'impositions des ménages et des entreprises vont également être impactés dans une fusion à 3 le taux des ménages serait moins impacté. :

- Taxe habitation : 8.77% à 8.89% = +0.12% (à 7 communautés 9.70% : +0.53%)
- Taux foncier bâti : 0% à 0.21% = + 0.21% (à 7 communautés 1.06% : +1.06%)
- Taxe foncier non bâti :2.38 à 2.72% = +0.34% (à 7 communautés 4.93% : +2.55%)
-

Le taux des entreprises :

- CFE : 22.51% à 22.21%= -0.30% (à 7 communautés 22.94% +0.43%)

73. Choix sur le schéma départemental de coopération intercommunal

Les élus de Bohal considèrent que le calendrier très contraignant en terme de délai, les obligent à se prononcer sans connaître les incidences financières, fiscales, sociales et organisationnelles, puisqu'aucune simulation n'a été faite par la CCVOL.

Néanmoins, entre les différentes possibilités, à savoir :

1. Rester seul
2. Se regrouper à 3 communautés
3. Se regrouper à 7 communautés

Les élus de Bohal, constatant l'immobilisme et le blocage actuel au niveau du fonctionnement de la CCVOL, ainsi que l'absence d'autres possibilités comme le rattachement de certaines communes limitrophes à la communauté d'agglomération de Vannes ou la communauté de communes de Questembert

Les élus de Bohal, par un vote à bulletin secret et à une faible majorité, optent sans conviction pour un territoire qu'ils espèrent équilibrer à 3 bassins de vie ayant néanmoins une volonté commune de travailler ensemble pour l'avenir et le développement des 32 communes.

Résultat du vote :

- Rester seul : 4 voix
- Se regrouper à 3 communautés : 6 voix
- Se regrouper à 7 communautés : 3 voix

72. Attribution des subventions aux associations

Après délibération, les membres du conseil décident à l'unanimité de verser les subventions aux associations communales, tel que proposé par la commission finances dans le tableau ci-dessous et d'accorder la gratuité de la salle multifonctions aux associations (actuelles et futures) de Bohal à hauteur de 150€ par année civile.

	2014	VOTE 2015
Comité de fêtes	0€	500€
La Claie football	1 000 € (96 licenciés)	1000 € (94 licenciés)
LA CLAIE BASKET	1 000 € (95 licenciés)	1000 € (106 licenciés)
BOHAL GYM LOISIRS	300 € (24 participants)	300 € (18 participants)
Association d'échanges - ose	500 €	500 €
UNC – AFN	300 €	300 €
Les aînés de la claie	300 €	300 €
Société de chasse	300 €	300 €
Société de chasse pour le piégeage	300 €	300 €
Apollo VTT	400 € (10 licenciés)	400 €
APEL : arbre de Noël	1 200 € (116 élèves)	1200 € (125 élèves)
TOTAL	5600€	6100€
BADMINTON		PRISE EN COMPTE TRAVAUX

74 . Remboursement de frais

Le conseil municipal valide le remboursement d'un montant de :

- 111.74 € à Mme BRIAND Carine pour l'achat de matériel garderie et des chocolats pour le marché de Noël,
- 24€75 à Mme BOUILLANT Jessica Carine pour l'achat de matériel garderie –

- 28€42 à Mme GOSSELIN marie-Annick pour l'achat de petit matériel achat pour le cimetière dans le cadre de la procédure de reprise des concessions

Décisions modificatives aux budgets

- 76. Dm2 Budget transport scolaire

Monsieur le Maire propose de procéder au vote des crédits supplémentaires suivants sur le budget 2015 :

Comptes de dépenses à créditer						
sens	section	chap	art	op	Objet	Montant
D	F	012	6215		ENTRETIEN VEHICULE	205.00
Total						205.00
Comptes de dépenses à réduire						
sens	section	chap	art	op	Objet	Montant
D	F	011	61551		ENTRETIEN VEHICULE	-205.00
Total						-205.00

- 75. DM5 Budget commune

Monsieur le Maire propose de procéder au vote des crédits supplémentaires suivants sur le budget 2015 :

Comptes de dépenses à créditer						
sens	section	chap	art	op	Objet	Montant
D	F	66	6615		Intérêts des comptes courants	3000.00
Total						3000.00
Comptes de dépenses à réduire						
sens	section	chap	art	op	Objet	Montant
D	F	65	6554		Contribution aux organismes de regroupement	-3000.00
Total						-3000.00

- 77. Budget assainissement

Monsieur le Maire propose de procéder au vote des crédits supplémentaires suivants sur le budget 2015 :

Comptes de dépenses à créditer						
sens	section	chap	art	op	Objet	Montant
D	F	011	6156		maintenance	1060.00
Total						1060.00
Comptes de dépenses à réduire						
sens	section	chap	art	op	Objet	Montant
D	F	12	6215		personnel	-600.00
D	F	66	66111		INTERET EMPRUNT	-460.00
Total						-1060.00

78. Subvention d'équilibre budget transport scolaire

Les membres du conseil décident à l'unanimité de fixer la subvention d'équilibre :

- du budget transport scolaire au montant de 5637.96 euros au lieu des 6 042.00 euros prévus au budget primitif

- du budget assainissement au montant de 5500 euros au lieu des 4000 euros prévu au budget primitif

Plan communal de sauvegarde

L'organisation prévue dans le Plan Communal de Sauvegarde a pour objectifs principaux :

- d'assurer l'alerte, l'information, la protection et le soutien de la population Bohalaise lors d'un événement majeur
- de mobiliser les moyens propres de la Commune de Bohal et plus particulièrement l'ensemble de ses services au profit de la population ou dans le cadre d'un plan d'urgence départemental
- d'analyser les risques particuliers à la commune et prévoir l'ensemble des mesures pour y faire face

Le Centre de Coordination Sanitaire et Sociale est situé dans **LA SALLE MULTIFONCTION**.

Il coordonne l'ensemble du dispositif (professionnels et structures). En cas de vaccination de masse, les habitants de BOHAL devront se diriger vers l'Unité de Vaccination de Base = **CANTINE**

Directeur Opérations de Secours (dos) :	maire
Commandant des Opérations de Secours (COS)	Rémy LE LUEL
Poste de Commandement Communal	mairie
Responsable des Actions Communales RAC mettre en œuvre les actions de sauvegarde	NOBLET Bernard
Responsable Secrétariat	BRIAND Carine
Responsable Alerte Communication	Patrice EMEREAU
Responsable Logistique	Bernard LE BRETON
Responsable Accompagnement Population	Yvette PICARD
Intervention sur terrain :	Fabien TIGEOT

Questions diverses

- Renouvellement CAE de Colette GUEGUIN
- Vœux du maire : 8 janvier 2015 à 19heures
- Prochain conseil 18 janvier 20h00